



# AUTORISATION DE CONDUITE DE GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT

Règlementation décret du 02/12/98, article R4323-55 du Code du Travail et Recommandation CNAMTS R 390

**Référence :** MANU390A

## **Objectifs :**

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Appliquer les règles de sécurité théoriques et pratiques lors de la conduite de grues auxiliaires de chargement de véhicules
- Corriger ses mauvaises pratiques

## **Public :**

Salarié de l'entreprise ayant l'expérience de la conduite des grues auxiliaires et présentant les aptitudes médicales et psychotechniques requises

## **Conditions :**

- Le stagiaire devra être équipé des moyens de protection individuels appropriés : chaussures de sécurité, casque, gants...
- Etre âgé de 18 ans minimum
- Vérification Générale Périodique et maintenance des engins à jour et en état de fonctionner.

## **Durée :**

- **Débutants :** 2 jours soit 14 heures de formation
- **Expérimentés :** 1 jour soit 7 heures de formation

## **Programme :**

### **1 - THEORIE SECURITE**

- Contexte réglementaire
- Instances et organismes de prévention
- Devoirs et responsabilités du conducteur
- Technologie et connaissance des grues auxiliaires
- Technologie des accessoires de levage
- Notions d'élingage
- Règles de conduite et d'utilisation
- Conditions de stabilité
- Vérification à la prise et en fin de poste
- Gestes conventionnels et commandement
- Consignes de sécurité sur chantier et lors de livraison

### **2 – PRATIQUE AVEC EXAMEN EN CONTINU**

- Exercices pratiques de chargement de véhicule
- Exercices pratiques sur les tâches réelles de l'opérateur à son poste de travail (à définir en début de stage avec le formateur)

#### Moyens et méthodes pédagogiques :

*Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.*

#### Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

*L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.*

***L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par l'intermédiaire d'un contrôle théorique et pratique.***

***Délivrance d'un avis du formateur et d'une Autorisation de Conduite validée par l'employeur***